

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRANDRIS (Rhône)**

**REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2019**

Conseillers  
En exercice : 13  
Présents : 10

Président - Monsieur Jean-Pierre GOUDARD, Maire  
Présents – Mesdames et Messieurs Jean-Pierre GOUDARD, Colette FORY,  
Lionel GUIARD, Caroline CORTAY, Laurent DESPLASSE, Paul  
CRETIN, Fabienne MAYNARD, Célia TRUCHE, Aurélien DELHOMME,  
Karine MERVELAY

Convocation  
Du 17 janvier 2019

Excusés : Jean-Luc CHUET (pouvoir à Lionel GUIARD), Stéphanie  
APPERCEL-CONVERT.

Compte rendu affiché  
Le 1<sup>er</sup> février 2019

Absent : Jean-Pierre PUJKIS  
Démissionnaires : Kristell PERRIN, Raphaël PINARDON  
Secrétaire élu : Lionel GUIARD



**OBJET : NOUVELLES TARIFICATIONS DES SALLES COMMUNALES (délib05-2019)**

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location des différentes salles communales de la commune pour l'année 2019, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Le Conseil Municipal, après vote et délibération, 10 pour et 1 contre :

- FIXE ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs de location :

CONDITIONS DE LOCATION	ODYSSEE	SALLE POLYVALENTE	SALLE ANCIENNE MAIRIE
<u>Associations locales :</u>			
. 1 <sup>ère</sup> manifestation	Gratuite	Gratuite	Gratuite
. 2 <sup>ème</sup> manifestation	100 €	161 €	69 €
<u>Particuliers Grandrisiens</u>			
. 1 jour	219 €	324 €	121 €
. 2 jours	246 €	373 €	148 €
<u>Particuliers et associations Extérieurs à la commune</u>			
. 1 jour	372 €	567 €	187 €
. 2 jours	502 €	696 €	291 €
<u>Clubs sportifs hors commune</u>		14 €/séance 1 h 21 €/séance 2 h 38 €/séance 4 h 62 € la journée	
APERITIF	96 €	120 €	44 €
CHAUFFAGE	43 €	111 €	43 €
NETTOYAGE*	172 €	172 €	172 €
CAUTION	880 €	880 €	460 €

La location et le chauffage de l'Odyssée ou de la Salle Polyvalente sont gratuits pour l'arbre de Noël de l'école publique.

Le contrat de location, les chèques de caution, le chèque de location et l'assurance seront à fournir au moment de la prise de rendez-vous de l'état des lieux en mairie.

En cas de mariage, la location du vendredi est gratuite.

Conscrits de l'année (de juin à juin) : location gratuite des salles pour trois manifestations (hors bal des Jeunes) dont le week-end des conscrits (chauffage en plus) ainsi que 2 manifestations dites « Bal des Jeunes ». Pour les autres conscrits, la location correspond à une deuxième manifestation des associations locales ainsi que le chauffage.

Nettoyage\* : il sera dû, si les salles ne sont pas rendues propres.

- DIT que les locations seront versées dans la caisse du Receveur Municipal qui les imputera au compte 752, les forfaits chauffage et caution au compte 70878 du budget 2019 et suivants.

- DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré à Grandris,  
Les jour, mois et an que dessus  
LE MAIRE,

